

# CONVENTION GÉNÉRALE DE VENTE ET D'INTERVENTION – Ruthy Harros Coaching

## **ENCADRÉ INTRODUCTIF – Catégories d'actions couvertes**

Conformément aux dispositions du Code du travail et au Référentiel National Qualité, Ruthy Harros Coaching réalise les actions suivantes :

Catégorie d'action	Base légale	Description synthétique
Bilan de compétences	Art. L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail	Démarche d'analyse et d'accompagnement permettant de définir un projet professionnel ou personnel.
Actions de formation non certifiantes	Art. L.6313-1 du Code du travail	Actions concourant au développement des compétences professionnelles, réalisées en présentiel, distanciel ou mixte.
Actions de coaching	Art. L.6313-1-1 du Code du travail	Accompagnements individuels ou collectifs sur mesure visant l'évolution professionnelle et personnelle.

#### Article 1 - Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente et d'Intervention (CGVI) définissent les modalités d'inscription, de réalisation, de financement, de confidentialité et de règlement applicables à l'ensemble des prestations assurées par Ruthy Harros Coaching.

Toute commande ou inscription implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGVI. Elles peuvent être mises à jour à tout moment ; la version en vigueur à la date de signature du contrat fait foi.

#### Article 2 - Modalités d'inscription, commande en ligne et entretien préalable

Avant toute inscription définitive à une prestation (coaching, bilan de compétences ou formation), un entretien préalable sans engagement est organisé avec le bénéficiaire ou le commanditaire. Cet échange a pour objet d'analyser les besoins, de présenter les objectifs, la durée, les méthodes et les conditions de réalisation, de vérifier l'adéquation entre les besoins exprimés et la prestation proposée, et de formaliser les conditions d'accès et de contractualisation.

Cet entretien préalable constitue une étape obligatoire avant toute contractualisation. Pour les bilans de compétences financés via le CPF, la contractualisation s'effectue exclusivement via la plateforme Mon Compte Formation conformément au guide EDOF v5.2 (avril 2023).

Les commandes réalisées via la plateforme Kooneo valent acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente et d'Intervention. Avant tout paiement, le Client confirme avoir pris connaissance du descriptif de la prestation, de ses prérequis, de son prix et des conditions de rétractation.

Une fois la commande validée, un courriel de confirmation est adressé au Client précisant les informations essentielles (intitulé de la prestation, date de commande, lien d'accès, conditions d'accès au contenu). Ruthy Harros Coaching se réserve le droit de refuser toute commande en cas de capacité d'accueil insuffisante ou de litige antérieur.

#### Article 3 - Prix, facturation et modalités de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros nets de taxe (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Le règlement peut s'effectuer par virement, chèque ou paiement en ligne via Kooneo selon les modalités précisées dans la convention.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit des pénalités de retard (3 fois le taux d'intérêt légal) et une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

#### Article 4 - Droit de rétractation et démarrage anticipé

Conformément aux articles L221-18 à L221-28 du Code de la consommation, le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer son droit de rétractation à compter de la date de commande.

Page 3 sur 5

Lorsque la prestation débute avant la fin de ce délai, le Client renonce expressément à ce droit en cochant la case prévue à cet effet sur la plateforme Kooneo ou en signant la mention suivante : « Je demande expressément à accéder à la formation avant la fin du délai légal de rétractation de 14 jours et reconnais que, dès lors que l'accès au contenu aura commencé, je ne pourrai plus

exercer ce droit.»

Une fois l'accès au contenu numérique commencé avec l'accord exprès du client, le droit de rétractation ne peut plus être exercé, conformément à l'article L.221-28 du Code de la

consommation.

Un formulaire type de rétractation est joint en annexe ou accessible sur le site.

Article 5 - Obligations des parties et obligation de moyens

Ruthy Harros Coaching est tenue d'une obligation de moyens et non de résultat. Les résultats du bénéficiaire dépendent de son implication et de la mise en œuvre des actions convenues.

Le client s'engage à collaborer activement au bon déroulement de la prestation et à fournir toutes les informations nécessaires à sa réalisation.

Article 6 - Confidentialité et RGPD

Toutes les informations échangées sont strictement confidentielles. Les données sont traitées conformément au RGPD à des fins de gestion, traçabilité et suivi qualité.

Article 7 - Accessibilité et publics en situation de handicap

Des adaptations peuvent être mises en œuvre selon les besoins identifiés. Référente handicap : Ruthy Harros-Ginor – ruthy.harros@yahoo.fr – 06 17 36 73 77.

Article 8 - Propriété intellectuelle

Les contenus, supports et méthodes diffusés (y compris via Kooneo) restent la propriété exclusive de Ruthy Harros Coaching. Toute reproduction ou diffusion non autorisée est interdite.

Article 9 - Réclamations et médiation

Toute réclamation peut être adressée à : ruthy.harros@yahoo.fr – 29 Rue de Paris, 94220

Charenton-le-Pont – 06 17 36 73 77.

Médiation : Mme Claude Roussel-Brun – Médiatrice du Département du Val-de-Marne –

mediation@valdemarne.fr.

TVA non applicable – article 293 B du CGI CGV – MAJ NOV 2025

#### Article 10 - Règlement des litiges

En cas de différend non résolu à l'amiable, les tribunaux de Créteil seront seuls compétents. Le droit français est seul applicable.

#### Article 11 - Mise à jour et veille légale

Ruthy Harros Coaching assure une veille juridique, pédagogique et réglementaire continue. Les présentes CGVI sont revues au moins une fois par an dans le cadre de la démarche d'amélioration continue.

#### **Article 12 – Dispositions finales**

Les présentes conditions entrent en vigueur à la date de leur publication. Toute commande vaut acceptation sans réserve.

ANNEXE 1 - Formulaire type de rétractation

#### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code du travail : articles L.6313-1 à L.6313-8 et R.6313-4 à R.6313-8 (bilan de compétences et actions de formation).
- Code de la consommation : articles L.221-18 à L.221-28 (contrats conclus à distance et droit de rétractation).
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD) et loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée.
- Guide d'éligibilité du Bilan de compétences, mars 2023.
- Guide EDOF "Créer et gérer une offre éligible au CPF", version 5.2 du 18 avril 2023.
- Guide de lecture Qualiopi, version 9 du 8 janvier 2024.

#### ANNEXE 1 – Formulaire type de rétractation

À retourner à : Ruthy Harros Coaching – 29 Rue de Paris, 94220 Charenton-le-Pont –	0
ruthy.harros@yahoo.fr	

### Formulaire de rétractation

Je soussigné(e)	, demeurant à,
notifie par la présente ma volonté d'exerc	er mon droit de rétractation concernant la prestation
suivante:	
Commandée le ://	
Mode de financement : $\square$ personnel $\square$ en	ntreprise □ autre
Date :/	
Signature:	